

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

NOUVELLE SÉRIE — TOME XVI

SOCIÉTÉ D'IMPRESSIONS CARON & C^{ie}
34, rue Demolombe - CAEN

1965

Cette tradition médiévale a laissé des traces encore vivantes, comme le nom de Ruthènes, emprunté aux tribus du Rouergue pour être appliqué à une partie des Russes, ou l'emploi en russe moderne de « Dace » pour « Danois », d'après un prototype byzantin.

★★

MUSSET (L.). — *Sur les origines de l'art chrétien normand.*
(Séance du 27 juin 1964).

L'auteur cherche à retracer parallèlement l'histoire de la diffusion du christianisme dans la Seconde Lyonnaise et celle de la substitution d'un art nouveau aux traditions de l'antiquité païenne. Il montre que, jusque vers la fin du VI^e siècle, la religion chrétienne s'est en général fort bien accommodée chez nous des survivances antiques. C'est seulement avec le triomphe du monachisme qu'un style nouveau se répand dans notre pays, lointain écho d'un mouvement dont l'origine est sans doute à rechercher du côté de la Méditerranée orientale. Les documents archéologiques actuellement disponibles sont d'ailleurs d'une extrême rareté et toute reconstitution, même très générale, de l'évolution artistique avant le X^e siècle reste hautement conjecturale. Ce n'est qu'en matière de sculpture que, grâce aux trouvailles de Saint-Samson-sur-Risle, de Deux-Jumeaux et d'Evrecy, une lumière — encore parcimonieuse — commence à se répandre.

★★

MUSSET (L.). — *Les baleiniers normands au Moyen âge.*
(Séance du 28 novembre 1964).

La pêche ou la chasse du « craspois » ou « poisson à lard », c'est-à-dire de tous les cétacés, de la baleine au marsouin, fut une activité notable des côtes normandes au Moyen âge. Elle est attestée dès l'époque carolingienne, mais ne prit tout son essor qu'après l'installation des Vikings sur nos côtes ; le vocabulaire en garde nettement

la trace : les baleiniers sont, dans les chartes normandes, des *Walmanni*, et les pêcheries de baleines des *valsetae*, deux termes incontestablement scandinaves. Les principaux foyers de cette activité étaient à l'embouchure de la Dive, sur la côte du Bessin, vers Saint-Côme-de-Fresné et Port-en-Bessin, et surtout tout le long de la côte orientale du Cotentin, de Saint-Marcouf à Réville. Les cétacés étaient en général rabattus vers les bas-fonds de la côte par des flottilles à grand renfort de cris, mais le ramassage des animaux échoués sur les côtes (venus à *veresc*, comme on disait d'un autre terme nordique) était aussi une activité importante. Les animaux échoués étaient un monopole ducal, selon les normes du droit nordique ; sur ceux capturés à la chasse, le duc avait, semble-t-il, un droit symbolique sur la langue ou sur une nageoire. Seules les principales abbayes — Fécamp, Saint-Etienne de Caen, la Trinité de Caen, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Marmoutier, par exemple — avaient des « sociétés de chasse » organisées ; parmi les seigneurs, on ne cite guère que le comte de Chester et l'évêque de Bayeux.

Après avoir été très florissante pendant les trois siècles suivant l'établissement des Normands, cette activité semble s'être assoupie à partir du XIII^e siècle. L'exploitation des animaux échoués subsista, seule, mais semble avoir été une source de procès plus qu'une activité économique véritable.